

Communiqué de presse

Obésité, Covid-19 et activité partielle : un contresens de l'histoire sanitaire

La Ligue contre l'obésité s'associe au collectif « Vulnérables associés », signe la pétition en ligne et soutient le recours déposé devant le Conseil d'Etat.

Vulnérables hier, sacrificiables aujourd'hui.

En abrogeant début septembre le décret qui permettait aux personnes à risque face à la Covid-19 de bénéficier du dispositif de l'activité partielle, le gouvernement a fait sauter la dernière barrière professionnelle qui protégeait les personnes atteintes d'obésité. Une décision d'autant plus surprenante que le Haut conseil de santé publique (HCSP), instance française chargée d'apporter une aide à la décision au ministère de la Santé, a expliqué, dès le mois d'avril dernier, que l'obésité recélait bien un caractère prédictif des formes graves de Covid-19.

Cinq mois plus tard, alors que le nombre de contaminations ne cesse d'augmenter dans d'inquiétantes proportions et qu'un grand nombre d'études françaises et internationales attestent du lien dangereux qui existe entre obésité et Covid-19, les personnes souffrant d'obésité sont contraintes de reprendre leur activité professionnelle au risque et péril de leur santé. Ce n'est pas acceptable. La Ligue contre l'obésité exige que le retour au travail des personnes vulnérables soit encadré par des règles sanitaires strictes ou qu'elles puissent télétravailler.

Face à l'obligation absurde décrétée par le gouvernement, la Ligue contre l'obésité a décidé de se joindre au collectif "Vulnérables associés" et de signer sur le site Change.org la pétition réclamant au ministère de la Santé la continuité du certificat d'isolement.

La Ligue contre l'obésité soutient par ailleurs la démarche engagée devant le Conseil d'Etat par Olivier Berruyer. L'animateur du site les-crisis.fr a déposé ce vendredi un recours en référé devant l'institution publique afin de vérifier la légalité de la décision d'abrogation du décret permettant l'accès au chômage partiel aux personnes vulnérables.

« Lors de sa première intervention le 12 mars, le président de la République Emmanuel Macron a rappelé que plusieurs populations fragilisées pouvaient connaître des formes sévères du Covid-19. En particulier, "celles et ceux de nos compatriotes qui sont âgés ou affectés par des maladies chroniques comme le diabète, l'obésité ou le cancer" avait-il déclaré », rappelle Agnès Maurin la directrice co-fondatrice de la Ligue contre l'obésité. « Aujourd'hui, l'Etat doit tenir sa parole », poursuit la responsable de l'association.

=> **La Ligue nationale contre l'obésité**, créée à Montpellier en 2014, mène sans relâche le combat contre cette pathologie méconnue qui touche 15% de notre population, soit près de 7 millions de Français (source ObEpi 2012).

La Ligue contre l'obésité est la seule organisation en France qui regroupe toutes les parties prenantes (associations de patients, professionnels de santé, entreprises engagées, bénévoles) liées à la maladie de l'obésité. Elle est agréée par le ministère de la Santé depuis 2019.

Forte de 9 000 membres, la Ligue contre l'obésité fédère 70 associations réparties dans l'Hexagone. Au quotidien, elle informe le grand public sur les causes de l'obésité, agit sur le terrain de la prévention, soutient la recherche, prend en charge et accompagne les personnes souffrant de cette maladie.

Elle lutte contre l'obésité infantile en constante progression et contre les discriminations liées à l'apparence physique.

Contact : Agnès Maurin 06 07 64 86 03 / agnes.maurin@liguecontrelobesite.org